



CRÉATION DE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

1. Demande de création du marché établie par le Maire à adresser au Chef de Région de la circonscription
2. Procès-verbal de la Délibération des Conseils municipaux
3. Certificat juridique du terrain ou Autorisation du propriétaire (légalisé)
4. Plan de repérage
5. Avis des Autorités locales (District, Région)

FOIRE



1. Demande établie par le Maire à adresser au Chef de Région de la circonscription (Direction Régionale de l'Industrialisation et du Commerce)
 2. Avis des Autorités Locales (District, Région)
 3. Délibération des Conseillers Municipaux
- NB: Durée maximum de la foire 04 (quatre) jours



COLLECTE



NOUVELLE DEMANDE

1. Demande d'Attestation de collecte, adressée au Chef de Région (Monsieur ou Madame le Directeur Régional de l'Industrialisation et du Commerce de la circonscription)
2. Etat 211 Bis
3. Casier judiciaire - Bulletin n°3 (moins de 03 mois)
4. Certificat de Résidence
5. Photocopie CIN pour les ressortissants Malagasy (légalisé)
6. Photocopie Carte d'Identité Professionnelle des Etrangers Non Salariés pour les étrangers (CIPENS) ou photocopie du certificat de travail pour les étrangers salariés
7. Photocopie de la Carte Statistique (légalisée)
8. Photocopie de la Carte Fiscale et du NIF (légalisée)
9. Photocopie du Registre de Commerce (légalisée)
10. Vignette de vérification des instruments de mesure
11. 02 (deux) photos d'identité



RENOUVELLEMENT

1. Demande à adresser au Chef de Région de la circonscription
2. Photocopie de la carte d'immatriculation Fiscale (carte CIF ou ex Patente légalisée)
3. Casier judiciaire
4. Photocopie Carte Statistique (légalisée)
5. 02 (deux) photos d'identité
6. Photocopie du Registre du Commerce (légalisée)
7. Photocopie NIF (légalisée)
8. Photocopie légalisée CIN pour les nationaux et les naturalisés
9. Photocopie de la Carte d'Identité Professionnelle pour les Etrangers Non Salariés (CIPENS) ou du Certificat de Travail pour les étrangers salariés

Contact



Direction Régionale de l'Industrialisation et du Commerce
Circonscription - MADAGASCAR